

# FORMATION ADVF

---

L'Assistant De Vie aux Familles contribue au bien-être des personnes dans le respect de leur vie privée, de leur dignité et de leur intégrité.

Il met en œuvre les gestes et techniques appropriés pour accompagner les différents publics concernés en toute sécurité.

Il assure également la garde des enfants vivant à domicile.

L'ADVF s'adapte à des contextes divers en faisant preuve de bienveillance, d'écoute et de contrôle de soi. Compte tenu de la spécificité du travail à domicile, il doit savoir travailler en autonomie.

## DURÉE

1 an.

## POUR QUI ?

Tout public.

## PRÉ-REQUIS

Savoir lire et écrire, être patient, à l'écoute, rigoureux et autonome.

## OBJECTIFS

- Établir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier ;
- Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier ;
- Entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés.

## DIPLÔME OBTENU

Titre professionnel (Ministère chargé de l'Emploi) de niveau 3.

## DÉBOUCHÉS

L'assistant de vie aux familles exerce son activité le plus souvent au domicile des particuliers et parfois, dans leur espace privé, au sein de structures collectives. Il peut exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeur multiples.



## PROGRAMME DE FORMATION

Le TP ADVF se compose de **trois blocs de compétences** appelés **certificats de compétences professionnelles (CCP)** :

### CCP 1 « Entretien le logement et le linge d'un particulier » :

- Établir une relation professionnelle lors des interventions ;
- Organiser avec la personne les tâches domestiques ;
- Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité ;
- Respecter l'intimité, les goûts et habitudes de la personne ;
- Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'entretien du logement, du linge, la préparation des repas et des courses.

### CCP 2 « Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien » :

- Établir une relation professionnelle avec la personne et son entourage ;
- Organiser avec la personne les actes à accomplir ;
- Prévenir les risques, faire face aux situations d'urgence et/ ou mettre en place un relais ;
- Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne ;
- Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la toilette et à l'habillage, aux déplacements, à l'alimentation.

### CCP 3 « Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile » :

- Établir le contact, communiquer et assurer le relais des parents ;
  - Organiser l'intervention avec un ou plusieurs enfants ;
  - Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants ;
  - Accompagner les apprentissages de base des enfants et leur socialisation dans leurs activités ;
  - Mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés aux enfants lors des levers et couchers, de la toilette et de l'habillage, des repas.
-